



Règlement de la consultation

OBJET :

**Avis de mise en concurrence pour l'exploitation et l'installation
de Food-Truck / Food-Bike**

**Dimanche 31 mai 2026
dans le cadre de la Kermesse du vélo**

Anneau de vitesse – BD Clemenceau

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 20 mars à 14h00

La consultation porte sur :
La recherche d'exploitants pour la restauration le dimanche 31 mai 2026
pendant la kermesse du vélo

1. Les documents à fournir :

Tout renseignement permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat notamment (liste non limitative) :

- ☐ Le formulaire de candidature complété,
- ☐ Le cahier des charges daté et signé,
- ☐ Une présentation de votre activité avec photo de votre stand,
- ☐ Une proposition de menu et de carte boissons avec les tarifs de vente,
- ☐ La liste de vos fournisseurs,
- ☐ Si vous posséder votre propre structure : un certificat de conformité (conformité, résistance au vent et au feu pour tente & carte grise pour food-truck),
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci devant à minima couvrir les dommages ayant pour origine l'incendie ou l'intoxication alimentaire, cette liste n'étant pas limitative,
- ☐ Un extrait d'inscription au registre du commerce (Kbis) ou attestation d'immatriculation au répertoire des métiers ou attestation préfectorale,
- ☐ La liste du personnel (celle-ci pourra être fournie ultérieurement). Le prestataire est seul responsable de l'application des règles relatives à l'hygiène et la sécurité du travail concernant son personnel,
- ☐ Une déclaration sur l'honneur :
« Qu'ils n'ont pas fait ou que toutes personnes ayant agis sous leur couvert, présentes dans leur structure, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L 324610 ; L ; 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France »,
- ☐ Une déclaration sur l'honneur :
« que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France »,
- ☐ Une attestation de formation à l'hygiène alimentaire (normes HACCP, traçabilité, réglementation...) pour les professionnels.

2. Principaux critères de sélection :

- Qualité de l’approvisionnement (variété de l’offre, proposition végétarienne possible, type de contenants utilisés),
- Respect des conditions d’hygiène et de sécurité,
- Expérience du porteur de projet,
- Moyens de paiements proposés,
- Montant de la redevance proposée,
- Qualité technique du véhicule (carburant, fonctionnement).

3. Date limite des candidatures :

Vendredi 20 mars 2026 à 14h00

Les candidatures doivent être transmises en format numérique ; un seul fichier PDF comprenant l’ensemble des pièces demandées « **CANDIDATURE RESTAURATION KERMESSE DU VÉLO_NOM** » à l’adresse mail suivante : direction.desports@grenoble.fr

Ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l’adresse suivante :

Direction des Sports
Centre communal Claudel
47 avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE

Une fois la validation effective, une convention d’occupation du domaine public communal sera établie par l’organisateur. Elle passera au Conseil Municipal du mois de mai 2026. Tous les documents administratifs devront être transmis à la Ville de Grenoble avant le 25 mars 2026.